

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 14 janvier 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Luc Côté.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012.
3. Avis de motion pour modification au règlement de zonage numéro 211 et au règlement numéro 2005-05.
4. Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 et le règlement numéro 2005-05.
5. Vente des lots numéros 380-23 et 380-24 à Gestion Saje inc. (M. Steve Guillemette).
6. Modification de la programmation dans le cadre du programme TECQ.
7. Offre de Biolab inc. pour l'analyse de l'eau pour 2013 et 2014.
8. Demande de participation au Programme « Changez d'air ».
9. Officialisation comme chemin public le prolongement de la rue du Boisé.
10. Coût de location des locaux à l'édifice municipal.
11. Mandat à un notaire pour une servitude avec M. Lino Daigle concernant la grille d'égout pluvial qui empiète en partie sur son terrain.
12. Formation pour le module de permis par SMI Informatique.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Offre de formation pour le directeur général par l'ADMQ le 6 février.
15. Paiements pour déneigement des cours pour la saison 2012-2013.
16. Renouvellement de l'offre de Lavery, avocats.
17. Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2013.
18. Heures d'ouverture du bureau municipal.
19. Adhésion 2013 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
20. Demande d'aide financière de la Maison Marie-Pagé.
21. Demande de partenariat soirée « Hommage aux bénévoles ».
22. Transfert de 8 000\$ au comité des loisirs.
23. Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.
24. Correspondance.
25. Approbation des comptes.
26. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2012.
27. Varia.
28. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2013-001

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyée par Mme Suzy Bellerose, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2013-002

Approbation des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2012, soient et sont adoptés et signés avec les modifications suivantes au procès-verbal du 17 décembre 2012 :

Modification du numéro de la résolution 2011-279 pour 2012-279, et à cette même résolution, changer les mots « Proposé par M. Mario Lessard », par les mots « Proposé par M. Charles-Omer Brassard ».

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour modifications au règlement de zonage numéro 211 et au règlement numéro 2005-05.

M. Mario Lessard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de modifier la grille des spécifications pour permettre l'usage résidentiel unifamilial isolé et l'usage bi/trifamiliale isolé, dans la zone 7 S, de modifier également l'article 5.6.1.1 a) du susdit règlement afin de permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, et enfin de modifier l'article numéro 5.4.1.1 du règlement numéro 2005-05, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de permettre également l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale.

Premier projet de règlement numéro 2013-01 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et 2005-05 de la municipalité de Laurierville

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de modifier la grille des spécifications pour permettre l'usage résidentiel dans la zone 7 S, et permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale;

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier également le règlement numéro 2005-05, afin de permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, pour le territoire de l'ex municipalité de Sainte-Julie;

Attendu que de telles modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 14 janvier 2013, le projet de règlement numéro 2013-01;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Mario Lessard, à la séance du 14 janvier 2013;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le _____, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le _____.

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 La grille des spécifications no 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville est modifiée en ajoutant un point «●», vis-à-vis la zone 7 S pour l'usage résidentielle unifamiliale isolée et un autre point «●» également vis-à-vis la zone 7 S pour l'usage bi/trifamiliale isolée, le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3 Les mots de la première phrase du 2^e paragraphe de l'article 5.6.1.1 a) du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, sont supprimés pour être remplacés par les mots suivants :

« Pour les bâtiments des sous-divisions Ra et Rb (classe 1 et 2) et Re, les bâtiments accessoires de types remise et garage privé détaché peuvent être localisés dans la cour arrière ou dans la demi-portion arrière de la cour latérale ».

Article 4 Les mots de la première phrase de l'article 5.4.1.1 du règlement numéro 2005-05, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, sont supprimés pour être remplacés par les mots suivants :

« Dans toutes les zones, les bâtiments accessoires de types remise et garage privé détaché peuvent être localisés dans la cour arrière ou dans la demi-portion arrière de la cour latérale ».

Article 5 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce ___e jour du mois de _____
2013.**

Marc Simoneau
Maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2013-003

Adoption du premier projet de règlement numéro 2013-01.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'adopter le premier projet de règlement numéro 2013-01, lequel modifie le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, ainsi que le règlement numéro 2005-05 de la municipalité de Laurierville.

Que le premier objet du premier projet de règlement numéro 2013-01, est de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de permettre l'usage résidentiel unifamilial isolé et l'usage bi/trifamiliale isolé dans la zone 7 S.

Que le deuxième objet du premier projet de règlement numéro 2013-01, est de modifier l'article 5.6.1.1 a) du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de permettre l'implantation d'une

remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, et ce, sur tout le territoire de l'ex municipalité du village de Laurierville.

Que le troisième objet du premier projet de règlement numéro 2013-01, est de modifier l'article 5.4.1.1 du règlement numéro 2005-05, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, et ce, sur tout le territoire de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

Que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2013-01, est fixé au 28 janvier 2013 à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 140 rue Grenier à Laurierville.

Que copie de la présente résolution et du premier projet de règlement numéro 2013-01, soient transmis à la M.R.C. de l'Érable, en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2013-004

Vente des lots numéros 380-23 et 380-24 à Gestion Saje inc..

Attendu que l'entreprise Gestion Saje inc., par l'entremise de son président et secrétaire, M. Steeve Guillemette, a formulé une demande pour l'achat de deux terrains situés sur la rue des Jonquilles, propriétés de la municipalité de Laurierville, soient les lots numéros 380-23 et 380-24, du cadastre municipal de Somerset-Nord, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur les dits lots;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité de Laurierville vende à Gestion Saje inc., les terrains suivants, à savoir :

Désignation

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant la subdivision numéro **vingt-trois**, du lot numéro **trois cent quatre-vingts** (380-23), du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **deux cent quatre-vingt-trois et cinq dixièmes** (283,5 mètres carrés), le tout selon le plan de cadastre numéro quatre mille vingt-et-un (4021) préparé par M. Yves Drolet, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 2002, et déposé officiellement au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 28 octobre 2002;

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant la subdivision numéro **vingt-quatre**, du lot numéro **trois cent quatre-vingts** (380-24), du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **deux mille trois cent vingt-huit et trois dixièmes** (2 328,3 mètres carrés), le tout selon le plan de cadastre numéro quatre mille vingt-et-un (4021) préparé par M. Yves Drolet, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 2002, et déposé officiellement au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 28 octobre 2002;

Que cette vente soit faite avec garantie ordinaire de droit et libre de tout privilège ou hypothèque;

Que cette vente soit faite pour le prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de quatorze mille cinquante-et-un dollars (14 051.00 \$), payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

Qu'il soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et Gestion Saje inc., que l'acquéreur s'engage à ériger sur les terrains susmentionnés, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, l'acquéreur devra rétrocéder à la venderesse, les présents terrains vendus pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2013-005

Modification de la programmation dans le cadre du programme TECQ.

Attendu que la municipalité de Laurierville a déposé sa programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, le 7 décembre 2010;

Attendu que la programmation a été modifiée le 6 septembre 2011, par la résolution numéro 2012-176;

Attendu que la municipalité désire apporter à nouveau des modifications à sa programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ;

Attendu que le taux de nitrates-nitrites, principale raison pour installer de façon préventive un système de traitement au réseau d'aqueduc, s'est maintenu entre 2.4 et 4.4 mg N/L au cours de l'année 2012, alors que le taux maximum est de 10 mg N/L;

Attendu que suite à une rencontre vers la fin du mois de septembre 2012, entre l'ingénieur mandaté par la municipalité, un fournisseur de traitement d'eau et le directeur général de la municipalité, l'ajout d'un système de traitement pour l'eau potable n'est pas recommandé et nécessaire selon les résultats des analyses d'eau de l'année 2012;

Attendu que de plus, selon le fournisseur rencontré, le coût estimé pour l'installation d'un système de traitement de l'eau potable est de 600 000 \$;

Attendu que la qualité de l'eau rencontre les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité avise le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) qu'elle retire de sa programmation les travaux reliés à un système de traitement pour réduire le taux des nitrates-nitrites, la dureté de l'eau et l'ajout d'un système de chloration.

Que la municipalité soumet la programmation suivante, suite au retrait du projet de traitement de l'eau potable :

- 2011 :** Pavage Rang 4 sur 1,2 km (139 003 \$)
- 2012 :** Pavage rue Dubé sur ±750 mètres (81 491 \$)
- 2013 :** Pavage Rang 7 Est sur 2 km (154 524 \$)
Pavage Rang Scott sur 2 km (110 000 \$)
Pavage rue Grenier, Place Roy et avenue Roy (50 000 \$)
Pavage Rang 6 Est sur 1,4 km (74 000 \$)

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2013-006

Offre de Biolab inc. pour l'analyse de l'eau pour 2013 et 2014.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de service de Biolab inc., pour les analyses de l'eau, pour les années 2013 et 2014, et ce, selon le tableau suivant :

Paramètres	Nombre d'analyse annuel	Coût	Total
Dénombrement coliformes fécaux	12	5.00 \$	60.00 \$
Virus coliphages	12	50.00 \$	600.00 \$
Nitrates & nitrites	11	8.00 \$	88.00 \$
Dureté totale	12	10.00 \$	120.00 \$
Dénombrement coliformes totaux et fécaux	52	9.75 \$	507.00 \$
Turbidité	12	5.00 \$	60.00 \$
Trihalométhanes	1	38.00 \$	38.00 \$
Contrôle physico-chimique	1	120.00 \$	120.00 \$
Totaux :			1 593.00 \$

Qu'à compter du 8 mars 2013, un nouveau paramètre sera analysé, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, soit le contrôle du plomb et du cuivre, et ce, 4 fois par année, au coût de 25.00 \$ par analyse, pour un total de 100.00 \$.

Que les coûts des analyses comprennent le transport et la fourniture des bouteilles utilisées pour les échantillons d'eau potable.

Adoptée

Résolution : 2013-007

Participation au programme « Changez d'air! ».

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! », offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et de 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec, et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1, qui émet 70% moins de particules fines;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville désire participer au programme, en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles.

Adoptée

Résolution : 2013-008

Officialisation comme chemin public du prolongement de la rue du Boisé.

Attendu qu'une première partie de la rue du Boisé (75 mètres) a été déclarée chemin public, par la résolution numéro 2011-004, adoptée le 10 janvier 2011;

Attendu qu'il est d'intérêt et d'utilité publics d'ouvrir la rue du Boisé, sur une longueur additionnelle de 50 mètres, pour un total de 125 mètres;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le prolongement de 50 mètres de la rue du Boisé, soit et est ouvert comme chemin public sur une partie du lot numéro 380-30 au cadastre officiel du Canton de Somerset-Nord.

Qu'une copie du plan cadastral du lot numéro 380-30 préparé par M. Michel Benjamin, arpenteur-géomètre, a été déposée au bureau municipal et classé dans les archives de la municipalité.

Que la partie du chemin public susmentionnée est située sur le territoire de la municipalité de Laurierville, et est connu sous le nom de la rue du Boisé.

Que ladite partie du chemin public, d'une longueur de 50 mètres, sera, à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, entretenu, amélioré et réparé par et aux frais de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2013-009

Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2013.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal sont majorés de 2,55% pour l'année 2013, et dont l'augmentation est arrondie au dollar le plus près, à l'exception du coût de location de la salle de réunion pour les cours d'alphabétisation, lesquels demeurent au même tarif.

	Tarif 2012	Tarif 2013
Location grande salle :	118.00 \$	121.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	20.00 \$/h	21.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	44.00 \$	45.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	59.00 \$	60.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	33.00 \$/jr	34.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	44.00 \$	45.00 \$
Cours d'alphabétisation, lundi PM	15.00 \$	15.00 \$
Cours alphabétisation, mardi AM et PM	20.00 \$	20.00 \$

Adoptée

Résolution : 2013-010

Servitude pour une grille d'égout pluvial au 156 Route de la Station.

Attendu que lors des travaux pour le remplacement du pont surplombant la rivière Barbue sur la Route de la Station, à l'automne 2010, une grille d'égout pluvial a été installée en face du 156 Route de la Station;

Attendu qu'une partie de la grille d'égout pluvial (± 350 mm) empiète sur la propriété du 156 Route de la Station;

Attendu que le propriétaire du 156 Route de la Station, M. Lino Daigle, accepte d'accorder, à titre gratuit, une servitude à la municipalité de Laurierville, concernant la grille d'égout pluvial susmentionnée;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, de mandater Me Martin Mercier, notaire, pour la préparation d'une entente entre la municipalité de Laurierville et M. Lino Daigle, concernant une servitude pour une partie de la grille d'égout pluvial qui empiète sur le terrain de M. Daigle.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2013-011

Formation pour le module de permis par SMI Informatique.

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition à la fin de l'année 2012, d'un module pour le traitement des permis d'urbanisme;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, responsable de l'émission des permis d'urbanisme, n'a pas reçu de formation par le fournisseur du module de permis d'urbanisme, SMI Informatique;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, de suivre une journée de formation sur le module de permis d'urbanisme.

Que la formation est offerte par SMI Informatique au coût de 1 718.88 \$ pour les 6 municipalités de la MRC de l'Érable qui ont fait l'acquisition du module de permis d'urbanisme, pour un montant de 286.48 \$ par municipalité.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Pierre Cloutier, demandant si d'autres municipalités éprouvaient une problématique avec le taux nitrates-nitrites de leur eau potable.

Le directeur général, mentionne que selon les informations qu'il a reçues à ce sujet, peu de municipalités au Québec sont touchés pour un taux de nitrates-nitrites dépassant la norme de 10 mg N/L. Comme mentionné précédemment, le taux de nitrates-nitrites du réseau d'aqueduc de la municipalité, s'est situé entre 2.4 et 4.4 mg N/L au cours de l'année 2012.

Résolution : 2013-012

Formation pour le directeur général.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et Négocier les contrats municipaux », laquelle se tiendra le 6 février prochain à Victoriaville.

Que le coût d'inscription est de 310.43 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2013-013

Paiements pour le déneigement des cours pour la saison 2012-2013.

Attendu que M. Christian Bergeron a obtenu le contrat pour le déneigement des cours de l'édifice municipal, de la caserne et de la station de pompage pour l'hiver 2012-2013, et ce, au prix de 2 874.37 \$, taxes incluses;

Attendu que les modalités pour le paiement du montant de 2 874.37 \$ n'ont pas été déterminées lors de la demande de soumissions;

Attendu que la résolution numéro 2012-267 du 3 décembre 2012, autorise le paiement de 50% du montant au début janvier, mais ne spécifie pas les modalités pour le paiement du solde;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un paiement de 718.59 \$ soit effectué le 4 février 2013 et un autre paiement de 718.59 \$ le 4 mars 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-014

Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2013.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2013, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, DeBilly, S.E.N.C.R.L..

Que cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

Que la formule abonnement au coût de 700.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

Que tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

Adoptée

Résolution : 2013-015

Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2013.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que Mme Suzy Bellerose, soit nommée maire suppléante pour les mois de février, mars et avril 2013, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, elle soit autorisée à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, cette dernière remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2013-016

Heures d'ouverture du bureau municipal.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier est de retour au bureau municipal suite à un congé de maladie;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, de revenir aux heures d'ouverture habituelles du bureau municipal, soient :

Lundi au jeudi : 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 15h00

Adoptée

Résolution : 2013-017

Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2013 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2013 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Que la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 454.15 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 216.00 \$, pour un total de 670.15 \$ (646.91\$ en 2012).

Que la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 327.68 \$, taxes incluses (304.68 \$ en 2012)

Adoptée

Résolution : 2013-018

Aide financière à la Maison Marie-Pagé.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à la Maison Marie-Pagé, dans le cadre de son projet d'une maison de fin de vie, laquelle desservira la population des MRC de l'Érable et d'Arthabaska, et dont l'ouverture est prévue au printemps 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-019

Demande de partenariat pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 150.00 \$ soit versé au Centre d'action bénévole de l'Érable, dans le cadre de la tenue de son gala annuel, durant lequel seront remis les prix « bénévoles féminin et masculin 2013 », ainsi que le prix « organisme bénévole 2012 ».

Que le gala annuel du centre d'action bénévole de l'érable se tiendra le jeudi 18 avril prochain.

Adoptée

Résolution : 2013-020

Transfert au service de Loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'un montant de 8,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2013-021

Transfert au CDE de Ste-Julie et Laurierville.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées en janvier 2013.

Adoptée

Correspondance.

- Invitation du président d'honneur de la 15^e édition de la campagne de financement du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs inc., M. Alain Rayes, maire de la Ville de Victoriaville, à assister au cocktail dînatoire qui aura lieu à la Place 4213, le mardi 5 février 2013, de 17h30 à 19h30, pour la somme de 20 \$ par personne.

Résolution : 2013-022

Participation au cocktail dînatoire du 5 février.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le maire, M. Marc Simoneau, et le conseiller municipal, M. Mario Lessard, au cocktail dînatoire organisé par le Réseau de prévention suicide des Bois-Francs inc., le mardi 5 février prochain de 17h30 à 19h30.

Que le coût de participation au montant de 20.00 \$ par personne, ainsi que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

- Lettre de Recyc-Québec et de Éco Entreprises Québec, accompagnée d'un chèque de 28 167.37 \$, représentant 70% des compensations pour les services de collecte sélective des matières recyclables des années 2010 et 2011. Le versement du solde de 30% sera versé en mars 2013.
- Lettre de la Ville de Victoriaville, concernant une entente pour les frais de non-résidents pour le service de la vie active et culturelle. Il est proposé pour l'année 2013, de conclure une entente pour une valeur de 945 \$, peu importe le nombre de non-résidents de Laurierville désireux de s'inscrire à une activité de la vie active et culturelle de la Ville de Victoriaville, ou en cas d'absence d'entente, une somme de 315 \$ en frais de non-résident sera ajouté aux frais d'inscription de base, pour chaque inscription d'un citoyen de Laurierville.

Résolution : 2013-023

Frais non-résidents avec la Ville de Victoriaville

Attendu que depuis quelques années, aucun citoyen de Laurierville ne s'est inscrit à une activité de la vie active ou culturelle offert par la Ville de Victoriaville;

Pour ces raisons, il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne renouvelle pas, pour l'année 2013, l'entente avec la Ville de

Victoriaville concernant les frais de non-résidents pour le service de la vie active et culturelle.

Adoptée

- Réception de la part de la Commission scolaire des Bois-Francis, de son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.
- Invitation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à inscrire la municipalité à La Fête des voisins, le samedi 8 juin 2013.
- Lettre de M. Vincent Guay, président de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec, qui sollicite la municipalité pour participer à la 3^e édition des « Journées de la persévérance scolaire » au Centre-du-Québec, laquelle se tiendra du 11 au 15 février 2013.

Résolution : 2013-024

Proclamation des journées de persévérance scolaire.

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

Considérant que dans le cadre de la troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec, invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes, que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013, les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

Adoptée

- Lettre du comité organisateur des Jeudis en chansons, édition 2013, invitant les municipalités du Centre-du-Québec à déposer leur candidature, afin de pouvoir offrir un spectacle dans leur communauté à l'été 2013.

Résolution : 2013-025

Jeudis en chansons, édition 2013.

Il est résolu unanimement, que la municipalité ne dépose pas sa candidature aux Jeudis en chansons, édition 2013.

Adoptée

- Réception en 2 copies, des plans de mesures d'urgence pour le projet Pipeline Saint-Laurent, spécifique à la municipalité de Laurierville.

Le directeur général mentionne qu'il a remis une copie au service incendie de la MRC de l'Érable, caserne de Laurierville.

Liste des comptes

2012

Revenu Québec : Remise prov. de déc. 2012	4 072.03
Receveur Gén. du Canada : Remise féd. de déc. 2012	1 601.06
Sonic : Essence	242.74
Electromécanique 2007 Inc. : Pièces camion déneigement	152.77
Vertisoft : Service technique internet	45.99
Buropro : Livres pour bibliothèque	97.45
Biolab : Analyses d'eau de décembre 2012	352.12
Lavery, De Billy : Services professionnels d'avocat au 29/11/2012	403.78
Marius Marcoux & fils : Réparation 3 luminaires	208.92
CBR Laser : Couteaux pour camions déneigement	839.32
EMP inc : Transport matériel granulaire et location niveleuse.	632.36
Distributions R. Lachapelle : Matériels édifice	222.70
Sylvain Beauregard : Service avocat cour municipale	57.49
Pierre Cloutier : Membre sur le comité d'urbanisme	30.00
Carole Roberge : Membre sur le comité d'urbanisme	30.00
Karl Côté : Membre sur le comité d'urbanisme	30.00
Charest International : Rép. camion déneigement	481.49
Sidevic : Pièces camion	63.68
Fonds d'information sur le territoire : 3 mutations en déc. 2012	9.00
Petite caisse : Nettoyage de nappes, timbres et matériels édifice	282.62
SCA des Appalaches : Diesel, huile fournaise édifice, frais souper des Fêtes, voirie, garage et édifice	9 495.43
XEROX : Contrat photocopieur du 26/11/12 au 26/12/2012	62.40
Ville de Plessisville : Frais Cour municipale de Plessisville	745.80
MRC de l'Érable : Avis public et internet	637.74
Bell Canada : Service téléphone de déc. 2012	224.94
Gaudreau environnement : Service décembre 2012.	7 417.32
Postes Canada : Frais de courrier pour Le Poliquin en déc. 2012	93.12
Hydro-Québec : Lumières de rues de déc. 2012	970.03
Soudure Marcoux : Réparation attelage de gratte	238.58

2013

Bell Mobilité : Service tél. portable janv. 2013	38.88
Bell Canada : Service tél. en janv. 2013	329.41
Sonic : Essence en janv. 2013	138.00
Salaire : Employés pour janvier 2013.	12 236.14
Distribution R. Lachapelle : Matériels édifice	26.39
Christian Bergeron : Déneigement 1 ^{er} vers. 50%.	1 437.19
Claude Joyal : Achat débroussailleuse	14 084.44
Mégaburo : Matériels de bureau	84.97
Féd. Québ. Municipalités : Contribution annuelle 2013 pour adhésion	1 389.79
CRSBP Biblio : contribution 2013 pour bibliothèque	8 384.49
PG Solutions inc : Contrat d'entretien 2013 logiciels municipaux	4 259.82
Fabrique Paroisse Ste-Julie : Renouvellement commandite feuillet paroissial :	200\$
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-collect. en janv. 2013	124.56
René Poisson : Lame pour camions déneigement	640.91
Éditions FD : Mise à jour au code élections et référendums	77.70
Promutuel : Assurances générales 2013	13 328.25
Industrielle Alliance : Ass-collective janvier 2013	1 456.99
SSQ : Remise cotisations janv. 2013 régime retraite	1 215.18
Buffet Micheline : Brunch lancement politique familiale.	1 351.35
Hamel Propane : Location réservoir propane à l'édifice municipal.	82.78
Machinerie Mailhot inc. : Roulement à billes.	11.87
OMH de Laurierville : Prog. suppl. au loyer Résidence Provencher.	67.95

Résolution : 2013-026

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 décembre 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2012, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 696 658.01 \$, et des déboursés au montant de 1 555 768.48 \$, laissant un solde en caisse de 230 552.24 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2012, les revenus et dépenses au 31 décembre 2011.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2013-027

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier